

## **PV du cm du 31 mars 2025 :**

**Elus présents :** Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSE, Fabrice AUTECHAUT, Christophe BILOE, Maryannick DESHAYES, Valéry DROUET, Mariane JACQUES, Nicole LABICHE, Thierry LECONTE, Orlane MAILLARD, Marie-Claude SASSINE, Jacques VIEL,

**Pouvoirs :** Catherine AUBIN donne pouvoir à Stéphane ROUSE

Claire BOUFFLET donne pouvoir à Christophe BILOE.

Hubert DE LA HAYE donne pouvoir à Maryannick DESHAYES.

Noémie WEZEL donne pouvoir à Nicole LABICHE.

**Elu Absent excusé :** Jean-Daniel LOMENEDE.

Présence de Lucie RAOULT, **secrétaire de mairie.**

La secrétaire désignée est Marie-Josée DUË qui accepte sa mission.

### **INFORMATIONS DU MAIRE :**

- Le site internet de la commune est ouvert. Plus dynamique et agréable, adapté aux smartphones, l'interface de gestion a été revue pour permettre à des personnes non initiées de publier facilement des articles sur le site.

- La téléphonie est passée sur la "Voix sur IP". Marie-Claude SASSINE demande si c'est toujours orange. M. Le maire répond que non. C'est "Koesio", la modification de la téléphonie en mairie et à l'école avec l'arrivée de la fibre se font pour un tarif équivalent à ce que coutaient les abonnements Orange qui ont été résiliés.

- Des comptages sur la vitesse vont être effectués du 22 au 28 mai dans les rues Pasteur et de la Résistance. Le département les prend en charge.

## **Approbation du PV du CM du 13 janvier :**

Il n'y a aucune observation, ni abstention, le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.

### **1- Vote du CFU.**

M. le maire souligne que la page 4 du CFU où des informations générales sont inscrites est très intéressante. On peut y voir le taux d'épargne brute (capacité d'auto financement de la commune). Le taux doit être à 8% minimum, nous sommes à 16,3%. D'autre part la capacité de désendettement qui doit être inférieure à 10 ans est à 1,54 ans. La commune peut donc à nouveau emprunter et se projeter sur des projets plus importants.

Vote : 4 abstentions de l'opposition (Thierry LECOMTE, Maryannick DESHAYES, Marie-Claude SASSINE, Hubert DELAHAYE).

### **2. Affectation du résultat 2024-2025.**

La commune dégage un excédent de 210 030 €.

Vote pour à l'unanimité.

### **3. Vote des taux d'imposition.**

M. Le maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition. Il ajoute que c'est un engagement pris depuis le début du mandat et que les taux communaux n'ont pas évolué depuis 2020.

Mme Deshayes trouve dommage qu'il ne soit pas proposé d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires puisque c'est à nouveau possible. Valéry DROUET demande combien de résidences secondaires sont sur la commune.

Lucie RAOULT répond vingt-sept.

Vote : 4 abstentions de l'opposition (Thierry LECOMTE, Maryannick DESHAYES, Marie-Claude SASSINE, Hubert DELAHAYE).

### **4- Etude de devis.**

a) Un repreneur du salon de coiffure s'est manifesté et souhaiterait que les fenêtres au premier étage soient changées.

Deux fenêtres en mairie doivent également être remplacées.

Deux sociétés ont répondu. La "miroiterie elbeuvienne" est retenue. Son devis présente un écart de 1540€ avec la seconde entreprise.

Nicole LABICHE demande si nous ne sommes pas assujettis à des aides telles que le fond de concours de l'Agglomération Seine-Eure.

M. Le maire répond que non parce que le salon de coiffure est un revenu pour la commune et nous ne pouvons pas obtenir d'aide.

Vote à l'unanimité.

b) Démoussage de la toiture de la Salle des fêtes de Montaure.

Deux entreprises ont répondu. Est retenue l'entreprise qui propose un traitement préventif.

Marie-Claude SASSINE demande que l'entreprise précise le nombre d'ardoises qu'elle peut remplacer par rapport à son devis.

M. Le maire les interrogera et demandera également quel type de produit ils mettent.

Vote à l'unanimité.

Nicole LABICHE demande si on peut obtenir des aides.

M. le maire répond qu'il s'agit du fonds de concours à chaque fois mais qu'il faut demander une dérogation pour pouvoir débiter les travaux rapidement.

Thierry LECOMTE indique que le lieu d'intervention n'est pas indiqué sur le devis.

c) Installation d'une réserve d'eau incendie aux Fosses.

Une partie du hameau des Fosses reste à protéger sur le risque incendie.

Une bouche d'incendie ne peut pas être placée puisque nous sommes en bout de ligne. Une bâche en aérien serait en plein cœur du hameau et très inesthétique et sa durée de vie n'est que de 10 ans. Une réserve d'eau en acier enterrée de 30 mètres cubes est proposée.

Puisqu'une partie des habitants des Fosses dépendent de Louviers, Christophe BILOE s'est rapproché de cette commune et a obtenu l'engagement des services techniques pour la prise en charge de la moitié des travaux et de la réserve d'eau. Nous sommes en attente d'une délibération du

Conseil Municipal de Louviers qui devrait être prise en mai. L'entreprise ESA fera les travaux et installera la réserve pour 26000€.

Maryannick DESHAYES s'interroge si une demande de DETR a été faite.

M. Le maire répond que c'est trop tard et qu'elle est bien au courant. La demande DETR ne peut pas être demandée puisque la commune de Louviers n'était pas prête.

Thierry LECOMTE propose de faire les 2 chantiers en même temps (rénover la retenue d'eau existante aussi).

M. Le maire explique que la demande a déjà été faite auprès de l'Agglomération Seine-Eure compétente en la matière.

Jacques VIEL demande sur quelle parcelle se situe l'emplacement prévu pour la réserve d'eau.

On lui répond que c'est une petite parcelle de terrain achetée aux habitants pour 300 € en plein cœur du hameau en face de l'arrêt de bus.

Nicole LABICHE se demande si on aurait pu attendre.

M. Le maire lui répond qu'il y a urgence, le hameau des Fosses se trouve près de la forêt.

Marie-Claude SASSINE dit que cela fait cinq ans que cela aurait dû être fait.

M. Le maire répond que des travaux de mises aux normes ont été faits en début de mandat. Ces travaux étaient inscrits au budget 2020 par l'ancienne municipalité mais qu'il a fallu tout reprendre puisqu'il n'y avait aucun plan de défense incendie, rien n'avait été étudié.

M. Le maire dit qu'il y a encore le hameau de la Cramponnière de Tostes à faire.

Vote : 7 abstentions parce qu'il n'y a pas de DETR. (Thierry LECOMTE, Maryannick DESHAYES, Marie-Claude SASSINE, Hubert DELAHAYE, Nicole LABICHE , Jacques VIEL et Noémie WEZEL.)

d) Devis sur électricité pour la rénovation de l'ancienne mairie de Tostes.

Thierry LECONTE demande le nombre d'électriciens sur la commune.

M. Le maire répond qu'on a sollicité plusieurs électriciens mais qu'un seul a répondu. Il ajoute qu'il y a des risques électriques.

Marie-Claude SASSINE : "Fallait pas ouvrir." (Sous-entendu, l'épicerie)

Maryannick DESHAYES dit que l'électricité a été entièrement refaite en 2004/2005.

Nicole LABICHE demande si c'est un devis pour l'épicerie ou pour la cuisine.

M. Le maire répond qu'il s'agit de la cuisine, du stockage de l'ancienne bibliothèque, de l'école de musique et du logement.

Thierry LECOMTE dit: " Ça va nous coûter cher", puis énumère les sommes déjà versées pour l'aménagement de l'épicerie. (16 000 €). Il continue " C'est une association qui marche avec 50 bénévoles. Faut être adhérents pour y rentrer."

Stéphane ROUSE lui répond que non, on peut y entrer sans être adhérent. Il faut être adhérent seulement pour acheter les produits. Il y a actuellement 85 foyers adhérents soit plus de 13% de la population de Terres de Bord.

Nicole LABICHE pense que l'épicerie peut obtenir des aides, en particulier le fonds Leader.

M. Le maire répond que pour obtenir des aides, il faut d'abord avoir la trésorerie pour avancer les fonds et faire les travaux. Les aides ne sont versées qu'après réception des travaux. C'est impossible pour « Terres d'échanges » qui a un peu moins d'un an d'existence.

M. PHILIPPE précise que des travaux réalisés dans l'ancienne mairie de Tostes participent à la préservation du patrimoine communal. La commune reste propriétaire des locaux. Il ajoute que les élus du mandat précédent voulaient vendre la mairie de Tostes pour financer les travaux de l'école de Montaure.

Mme Deshayes dit que c'est faux. M. Philippe indique que c'est dans un compte rendu. Mme Deshayes dit que ça n'a jamais été écrit dans un compte-rendu.

d) Achat de bancs pour la commune.

Les parents d'élèves et enseignantes ont demandé un banc. Il s'agit du "banc de l'amitié". Un enfant seul s'y installe quand il est seul et d'autres enfants le rejoignent.

L'installation d'un autre banc est proposée pour le cimetière de Tostes et deux autres dans celui de Montaure. C'est une demande faite par les habitants de Terres de Bord qui viennent se recueillir sur les tombes de leurs familles et amis.

Nous n'en mettrons pas devant l'église de Montaure pour le moment puisque des travaux pour lutter contre l'humidité vont être effectués (arrachage des plantes autour de l'église) et qu'il faut réfléchir à un aménagement plus global.

Marie-Claude SASSINE : "Il n'y en a pas de prévu pour l'église de Tostes?"

Réponse collégiale : "Il y en a déjà un."

Maryannick DESHAYES trouve les bancs chers. M. Le maire répond qu'ils sont garantis trente ans. Il y a aussi une cohérence de couleur, puisqu'ils proviennent du catalogue du fabricant du city-stade.

Marie-Claude SASSINE : "Il me faut un autre devis".

Nicole LABICHE : " Est-ce-que c'est important de mettre des bancs dans la commune?"

Stéphane ROUSE : " Les anciens nous en ont encore parlé hier au repas des aînés."

Vote : 4 abstentions (Thierry LECOMTE, Maryannick DESHAYES, Marie-Claude SASSINE, Hubert DELAHAYE) qui souhaitent un second devis.

Marie-Josée DUË ajoute que les critères doivent rester identiques, à savoir une garantie de trente ans. Il est en effet très aisé de trouver moins cher avec une garantie moindre.

#### **5) Demandes de subventions :**

- M. Le maire : " Concernant les subventions pour le city stade, nous avons attendu l'arbitrage du département. Nous venons enfin de recevoir un courrier du département datant du 18 mars qui indique qu'il se désengage, même si la demande de subvention a été faite en 2024".

Maryannick DESHAYES demande une copie afin de défendre le projet auprès du département.

- Le département se désengage également sur les mobilités douces. Nous avons prévu des aménagements de sécurité sur la D313 à la Vallée dont une piste cyclable. Ils ne pourront être réalisés en 2025 faute de financement départemental. Ils devraient débuter début 2026, l'agglomération prenant en charge la partie mobilités douces. Les habitants seront consultés en amont, probablement à l'automne.

Enfin, le département se désengage sur les subventions concernant le patrimoine ("Mon village, mon amour") au profit d'"Euréka", l'agence de communication. Maryannick DESHAYES affirme avoir voté contre.

- Calvaires.

Deux devis ont été faits pour le calvaire en haut de la rue des Forrières et au rond-point entre Tostes et Montaure. Les subventions auprès de l'Agglomération Seine-Eure ont été demandées. L'agglomération augmente son taux de participation pour suppléer le département.

Vote à l'unanimité.

Maryannick DESHAYES demande si ce sont des bénévoles qui travailleront sur les calvaires.

Jean-Félix WAWRZYNIAK répond que c'est l'association "SOS Calvaire" qui œuvre partout en France et même à l'étranger.

Maryannick DESHAYES : " Pourra-t-on voir leur identité sur le calvaire?"

Jean-Félix WAWRZYNIAK : "Oui".

Maryannick DESHAYES : " Pouvaient-on faire appel à Cursus?"

Jean-Félix WAWRZYNIAK : " Cursus travaille la pierre mais pas le bois."

## **6) Vote du budget primitif.**

M. Le maire : "Nous n'avons plus de ligne "dépenses imprévues" ce qui explique des sommes en hausse sur certaines lignes. Il s'agit en réalité de provisions pour faire face à des événements imprévus.

M. Le maire : "On peut voir une baisse dans les recettes de locations, il s'agit du docteur N'Djem Nadi, partie en retraite et qui ne loue plus les cabinets médicaux"

M. Le maire : " La ligne entretien de terrain correspond à la rénovation de la salle des fêtes qui a eu lieu cet été."

Nicole LABICHE : " Qu'est-ce-que la ligne 6042 "remboursement à l'école de La Vallée?"

M. Le maire : "C'est le remboursement des frais de cantine des enfants de l'école de la Vallée.

La ligne 657348 correspond aux remboursements de frais à la Haye-Malherbe pour l'accueil de nos enfants à l'école de la Vallée (40 000 € par an)

Maryannick DESHAYES : " ligne 60612 "électricité-fournisseur, cela fait 7% d'augmentation."

M. Le maire : " C'est une réserve, pour équilibrer le budget.

Maryannick DESHAYES : " Il est toujours possible d'avoir recours à "Mon école mon avenir" auprès du département pour des petits travaux dans l'école."

Maryannick DESHAYES : "Comment avez-vous fait pour les 18 000€ de reste à charge de la commune concernant la cantine et les augmentations des denrées alimentaires?"

M. Le maire : " La commune a absorbé la hausse des prix et ne l'a pas répercutée sur les tarifs des parents."

Nicole LABICHE : "Pourquoi on ne fait pas le repas à un euro. Il se fait à la Haye Malherbe. C'est chouette."

Réponse collégiale : "C'est complexe à mettre en place. Seulement quatre familles seraient concernées."

Maryannick DESHAYES : " Faisons-nous partie du dispositif "Illico?"

M. Le maire : Nous ne faisons pas partie de ce dispositif mis en place par le gouvernement pour aider à baisser les dettes de l'Etat. Notre commune n'est pas assez riche. Par contre la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en baisse car nous sommes écrêtés en raison de potentiel fiscal de nos habitants. »

Le syndicat de l'école de musique a été repris par l'Agglomération Seine-Eure. La part communale reversée au syndicat était de 16 562€ en 2013. Elle augmentait tous les ans d'environ 1 800€ pour arriver à 23 856€ en 2024. L'Agglomération ayant pris cette compétence, la charge communale restera définitivement à 23 856€ qui seront versés à l'agglomération chaque année au titre du transfert de charges. Dix personnes bénéficient de l'école de musique de Pont de l'Arche aujourd'hui.

Maryannick DESHAYES indique son mécontentement de ne pas avoir été conviée à la réunion qui s'est tenue en mairie concernant l'école de musique. La réunion concernait justement l'explication de la reprise de la compétence de l'agglomération sur l'école de musique et la part que verse la commune pour l'école de musique.

Mme DESHAYES fait remarquer qu'il manque le tableau des indemnités. Mme RAOULT indique que c'est un oubli qui sera réparé.

M. VIEL s'interroge sur les indemnités que reçoivent les élus alors qu'ils ne participent plus aux réunions.

M. Le maire répond que l'éloignement n'empêche pas de travailler pour la commune et, par exemple, de continuer un travail sur la communication en élaborant par exemple le bulletin municipal qui devrait paraître en avril, mai.

M. Le maire retient et se félicite surtout de voir que les indemnités passent de 59 000€ sous l'ancienne mandature à 27 500€ depuis notre arrivée. C'est 30 000€ que les élus ne touchent pas et qui sont répartis dans le budget de la commune tous les ans.

M. Le maire félicite et remercie Jean-Félix WAWRZYNIAK pour la charge financière de l'emprunt qui est extrêmement basse (1 287,00 €) en raison du taux à 0,54 % qui a été renégocié.

M. Le maire : " Les charges de fonctionnement que l'Agglomération Seine-Eure verse à la commune concernant l'accueil de loisirs sont fixes et versées en deux fois sur l'année. (28 000 €)

Maryannick DESHAYES se demande à quoi correspond la ligne "fiscalité locale, cercle et maison de jeux".

Réponse collégiale : "On ne sait pas. C'est sur une notification qu'il faut intégrer sans savoir exactement à quoi cela correspond."

Maryannick DESHAYES : " Vous comptez 40 à 50 000€ pour les travaux des toilettes de l'école?"

M. Le maire : " Oui, on attend les devis."

Maryannick DESHAYES : "Et vous pensez que vous réunirez tous les corps de métiers pour cet été?"

Valéry DROUET : " Normalement, oui"

Mme LABICHE dit qu'elle ne voit pas le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 81 245,98 €.

M. PHILIPPE lui répond que c'est normal nous en sommes aux dépenses d'investissement et il s'agit d'une recette. Ce montant apparaît plus loin dans le budget.

Marie-Claude SASSINE concernant la ligne 2152 veut savoir où cela se situe sur la commune.

M. Le maire : " Il s'agit d'un candélabre rue du 8 mai et du mât de commande du bouton poussoir du feu tricolore qui avait été tordu.

Vote : 4 contre (Thierry LECOMTE, Maryannick DESHAYES, Marie-Claude SASSINE, Hubert DELAHAYE), 3 abstentions (Nicole LABICHE , Jacques VIEL et Noémie WEZEL). Le budget est adopté.

M. Le maire rappelle que pour le CFU, il n'y a que le maire qui signe contrairement aux années précédentes.

## **7) Protection sociale complémentaire.**

Il s'agit d'adhérer à la convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance pour les agents qui le souhaitent. La commune participe à hauteur de 15,00 € pour chaque agent ayant souscrit cette protection supplémentaire.

Vote pour à l'unanimité.

## **8) Agglomération Seine-Eure : Offre mutualisée concernant la protection des données personnelles.**

C'est une convention de deux ans à titre gracieux. L'agglomération propose que le DPO (Délégué à la Protection des Données) de l'agglomération devienne DPO de la commune, réalise un audit et aide notre collectivité à se mettre en conformité avec le règlement général de protection des données (RGPD).

Vote pour à l'unanimité.

**Questions diverses:** L'opposition n'a pas transmis de questions.

La séance est levée à 22h05. La parole est donnée au public.

Le Maire,  
Patrice PHILIPPE

Le secrétaire de séance  
Marie-Josée DUË

